



Société Pédagogique Genevoise

*Assemblée Générale extraordinaire  
1<sup>er</sup> septembre 2004*

---

## **Contre-projet à l'IN 121**

# **RÉSOLUTION**

### *Considérant :*

- A. La longue tradition d'engagement du Syndicat des enseignants romands et de la Société pédagogique genevoise dans la lutte contre les inégalités et pour le progrès social et pédagogique ;
- B. L'intense travail de rénovation entrepris depuis près de dix ans par l'école genevoise pour réduire l'échec scolaire, mieux former les élèves, évaluer leur progression et communiquer avec leurs parents ;
- C. Le blocage et la régression que représenterait l'inscription dans la loi des degrés, des moyennes et d'un redoublement annuel dont les études scientifiques ont démontré l'injustice et l'inefficacité,

### *Les membres de la SPG réunis en assemblée générale le 1<sup>er</sup> septembre 2004 :*

- 1. Soutiennent le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative « Pour le maintien des notes à l'école primaire » élaboré par le groupe de pilotage DIP-SPG-GAPP et expriment leur souhait de voir ce texte retenu par le Grand Conseil pour être opposé à l'IN 121 ;
- 2. Demandent à être reçus par la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil pour lui exposer les raisons pédagogiques de soumettre ce texte à l'approbation du Parlement ;
- 3. S'engagent à mener des actions concrètes sur le terrain pour convaincre les députés, la presse et la population qu'une évaluation formative et des cycles d'apprentissage sont nécessaires pour améliorer la formation de tous les élèves ;
- 4. Demandent au Comité et à la Commission interne « contre-projet » de réunir une Assemblée Générale dès que l'évolution des discussions au Grand Conseil le demandera.